



Garantie / entreprise en redressement judiciaire

Par **Ouarf**, le **01/10/2008** à **13:40**

Bonjour.

Il y a neuf mois, j'ai acheté un moniteur LCD haut de gamme à un revendeur bien connu, ce dernier l'affichant comme garanti par le constructeur sur une période de 3 ans. Entre-temps, le constructeur est placé en redressement judiciaire, mon écran présente plusieurs défauts à l'usage, et le S.A.V. du-dit constructeur s'avère indisponible, et ce avant un bon bout de temps, et je me retrouve avec un moniteur inutilisable sur les bras.

Quels recours me restent-il ? Mon revendeur est-il dans ce cas-là responsable ?

Merci d'avance.

Edit : Petite information qui peut avoir son importance, des produits du constructeur en question sont toujours en vente chez mon revendeur, celui-ci les affiche comme "Garantis 3 ans constructeur" dans le titre (ce qui est donc clairement de la désinformation) mais apporte une précision dans la description de l'article "Garanti 2 ans par le revendeur".

Je contacte le SAV de mon revendeur une nouvelle fois pour davantage d'informations.